

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2763

5 novembre 2013

SOMMAIRE

Aberdeen Indirect Property Investments S.A.	132594	Pavane Investments S.A.	132585
Aberdeen Indirect Property Partners Active S.A.	132589	PepsiCo Group	132584
AMO Holding 6 S.A.	132602	Pfizer Holdings North America Sàrl	132585
Amura Beta S.à r.l., en liquidation	132600	Pridor Investments S.A.	132585
Anglo Securities Ramschild S.à r.l.	132605	Pro Toura Luxembourg GmbH	132588
Assya Asset Management Luxembourg S.A.	132598	P&T Capital S.A.	132584
Assya Partners	132592	Rifi Holding S.A.	132580
Avanza Beta S.à r.l.	132600	Rocatex	132580
Bain Capital Everest Manager	132604	Romaine Hansen & Cie, s.e.c.s.	132580
Cepia Lux S.à r.l.	132583	Romy Finance S.A.	132580
Dominis Invest S.A.	132585	Rosalia Real Estate AG	132579
Fin & Ind S.A.	132588	Sabenka Investments S.A.	132582
HayFin DLF (Europe) Luxco 3 S.à r.l.	132586	SABS S.à r.l.	132581
Hellaby S.A.	132586	Skipper Holdings II S.à r.l.	132582
HOS111 S.A.	132586	SK Spice Group	132622
Katoomba S.A.	132578	Skylane Optics International S.à r.l.	132583
KCH Even Markt S.à r.l.	132578	Sofirom s.à r.l.	132583
Kenavo Investment	132578	Sofirom s.à r.l.	132582
La Cité Sàrl	132578	South Sea S.à r.l.	132587
Lautrec PPP S.à r.l.	132579	Spectrum 360	132587
LeverageSource V Sàrl	132579	SSCP Oil S.à r.l.	132584
Lobster Holding S.à r.l.	132579	SSCP Rotor S.à r.l.	132587
Logan Investment S.A.	132579	SSCP Style S.à r.l.	132587
MPT RHM Holdco	132581	Stark Master S.à r.l.	132582
Muskingham S.à r.l.	132581	Stark Master S.à r.l.	132582
New Generation Investments Luxembourg	132581	Start Holdco S.à r.l.	132586
Nis Ganesha S.A.	132584	Starting Luxco S.à r.l.	132587
OI-Incentive 2 S.A.	132619	Superholdco Lux S.à r.l.	132583
		Three Waters S.à r.l.	132588
		Tool Service S.A.	132591
		XPS Automobiles S.à r.l.	132596

KCH Even Markt S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 4.106.500,00.**

Siège social: L-1460 Luxembourg, 48, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 134.489.

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2013134891/10.

(130164479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Kenavo Investment, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 13, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 174.349.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Senningerberg, le 25 septembre 2013.

Référence de publication: 2013134892/10.

(130164195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Katoomba S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 70.609.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique prises en date du 2 mai 2012

Prolongation du mandat de l'administrateur unique

Dominique DELABY

Né le 8 avril 1955 à Marcq-en-Baroeul

Demeurant L-5943 Itzig, 6, rue Jean-Pierre Lanter

Prolongation du mandat de l'administrateur-unique actuellement en fonction pour une durée prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2017.

Prolongation du mandat du commissaire

Vericom Sa

RCS B51203

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46a, avenue J.-F. Kennedy

Prolongation du mandat du commissaire actuellement en fonction pour une durée prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013134889/22.

(130164202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

La Cité Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 97, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 76.421.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2013.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2013134904/12.

(130164006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

LeverageSource V Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue John Fitzgerald Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 138.492.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 67095 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013134899/10.

(130164103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Lobster Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 116.680.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013134900/10.

(130164099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Lautrec PPP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 122.812.

Les comptes annuels au 30 novembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Référence de publication: 2013134907/10.

(130163890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Logan Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 61.470.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24.09.2013.

Pour: LOGAN INVESTMENT S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Johanna Tenebay

Référence de publication: 2013134911/15.

(130163941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Rosalia Real Estate AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 114.710.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013135014/9.

(130164318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Romy Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
R.C.S. Luxembourg B 143.564.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue de façon extraordinaire de la société ROMY FINANCE S.A.

L'assemblée générale tenue de façon extraordinaire du 20 septembre 2013 a pris les décisions suivantes:

1. L'assemblée générale accepte la démission de Fin-Contrôle S.A. comme commissaire aux comptes.
2. L'assemblée générale nomme comme nouveau commissaire aux comptes, dont le mandat courra jusqu'à l'assemblée générale ordinaire se tenant en 2016: la société SAINT Gérant INVESTISSEMENT S.à r.l., ayant son siège social à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen, inscrite au RCS sous le n° B 87458.
3. Le siège de la société est transféré à L-1636 Luxembourg, 10 rue Willy Goergen.

Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013135011/15.

(130163909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Rocatex, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 11.853.

—
Résolutions circulaires prises par le conseil d'administration de Rocatex société anonyme (la «société») le 23 septembre 2013

Le Conseil d'administration de la Société PREND ACTE de la démission de M. Daniel CUTLER comme administrateur et administrateur-délégué de la Société en date du 3 septembre 2013.

La démission de M. CUTLER sera soumise à la ratification de l'actionnaire unique à la prochaine assemblée.

Pour et au nom de ROCATEX

Société Anonyme

Sabine PERRIER

Administrateur

Référence de publication: 2013135010/15.

(130163798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Rifi Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 112.195.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Rifi Holding S.A.

Christophe Davezac / Sven Merkel

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013135009/12.

(130163951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Romaine Hansen & Cie, s.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 17, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 4.911.

—
Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/09/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013134998/12.

(130164383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Muskingham S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 111.210.

Le bilan de la société au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2013134963/12.

(130164166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

MPT RHM Holdco, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 180.198.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Le siège social de l'associé unique MPT Operating Partnership, L.P., doit désormais se lire comme suit: 1000, Urban Center Drive, Suite 501, 35242 Birmingham, Alabama, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2013.

MPT RHM Holdco

Signature

Référence de publication: 2013134961/16.

(130164060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

New Generation Investments Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 130.826.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013134966/10.

(130163840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

SABS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 157.243.

EXTRAIT

Suite à la reprise des actifs de SCALTEN 3, liquidée en date du 21 décembre 2012 par LUCKY WAY Société Privée à Responsabilité Limitée, ayant son siège social au 178 Chaussée de la Hulpe, 1170 Bruxelles (Belgique) et enregistrée au registre de commerce belge sous le numéro 083 556 25 52, les parts sociales de la Société sont dorénavant détenues par LUCKY WAY SPRL.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Référence de publication: 2013135034/16.

(130163899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Stark Master S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 114.015.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jan Willem Overheul
Mandataire

Référence de publication: 2013135028/11.

(130163858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Stark Master S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 114.015.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jan Willem Overheul
Mandataire

Référence de publication: 2013135029/11.

(130164304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Sofirom s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 104.680.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013135027/10.

(130164313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Skipper Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 164.061.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Référence de publication: 2013135024/10.

(130163843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Sabenka Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 115.500.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2013.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2013135033/12.

(130164371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Superholdco Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 157.960.

Veillez noter que suite à la fusion du 18 juillet 2013, tous les actifs de l'actionnaire GEE FIVE LIMITED sont désormais détenus par la société à responsabilité limitée Gasan Enterprises Limited, ayant son siège social à Gasan Centre, Mriehel By-Pass, Birkirkara, BKR 3000 Malte, enregistrée auprès du registre de Malte sous le numéro C 467.

Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Pour avis sincère et conforme
Pour *Superholdco Lux S.à r.l.*
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013135031/14.

(130163833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Sofirom s.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 104.680.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013135026/10.

(130164312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Skylane Optics International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.186.905,00.
Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 176.151.

EXTRAIT

Il a été décidé de transférer le siège de la Société du 3-5, rue d'Arlon L-8399 Windhof, au 11, Rue de l'industrie L-8399 Windhof avec date d'effet au 1^{er} septembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Signature
Gérant unique

Référence de publication: 2013135025/15.

(130163849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Cepia Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 31.500,00.
Siège social: L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 165.964.

Extrait des résolutions prises par les associés en date du 12 septembre 2013

En date du 12 septembre 2013, les associés de la Société ont décidé comme suit:

- de révoquer le mandat du gérant de classe A M. David BLAND, et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Stijn CURFS
Mandataire

Référence de publication: 2013135266/15.

(130164751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2013.

P&T Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 8A, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 150.181.

Par la présente, je me permets de vous présenter ma démission de mon mandat de Délégué à la gestion journalière de P&T Capital S.A., avec effet au 15 septembre 2013.

Luxembourg, le 11 septembre 2013.

Paul Peckels.

Référence de publication: 2013134977/10.

(130164269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

PepsiCo Group, Société Coopérative.

Capital social: USD 14,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 163.793.

Suite aux résolutions des actionnaires de la Société en date du 23 septembre 2013 la décision suivante a été prise:
Election du commissaire aux comptes suivant à compter du 23 septembre 2013 jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019:

- KPMG Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Société Luxembourg sous le numéro B149133.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PepsiCo Group
Patrick L.C. van Denzen
Administrateur B

Référence de publication: 2013134980/17.

(130163886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Nis Ganesha S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7257 Walferdange, 2, Millewee.
R.C.S. Luxembourg B 156.279.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2013.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître Carlo WERSANDT
Notaire

Référence de publication: 2013134968/14.

(130163848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

SSCP Oil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 163.299.

Extrait des résolutions des associés de SSCP Oil S.à r.l. prises au Luxembourg le 19 septembre 2013.

Veillez noter que l'adresse de Stefano Bonfiglio, en sa qualité de gérant de SSCP Oil S.à r.l., a changée au 2 Basil Street, Londres SW3 1AA, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Anke Jager.

Référence de publication: 2013135068/13.

(130164397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Pavane Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 78.943.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2013134983/11.

(130164240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Pfizer Holdings North America Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 164.649.

Rectificatif L-130163324

Les comptes annuels au 30 novembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Référence de publication: 2013134984/11.

(130164121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Pridor Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 142.546.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale accepte, à compter du 20 septembre 2013, la démission d'un administrateur, à savoir:

- Monsieur Daniel CAPP, administrateur, né le 18 mars 1969 à Quimper (France), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité en date du 20 septembre 2013, de nommer comme Président du Conseil d'Administration, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, Président et administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Extrait sincère et conforme
Un mandataire

Référence de publication: 2013134986/17.

(130163896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Dominis Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 145.239.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26.09.2013.

Pour: DOMINIS INVEST S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Cindy Szabo

Référence de publication: 2013135321/15.

(130165084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2013.

HayFin DLF (Europe) Luxco 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 173.665.

—
- HayFin Special Ops Luxco 1 (Parallel) S.à.r.l., une société à responsabilité limitée régie et existant sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.618, associé unique de la société, prend le nom de HayFin DLF (Europe) LuxCo 1 S.à r.l avec effet au 5 septembre 2013.

Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2013134832/15.

(130164191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Hellaby S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 65.990.

—
Extrait des résolutions adoptées par Conseil d'administration tenue en date du 16 Septembre 2013:

1. la démission de l'administrateur Cristina Fileno, avec adresse au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, a été acceptée avec effet au 6 août 2013;

2. la nomination de John Kleynhans, avec adresse au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, en tant qu'administrateur, a été acceptée avec effet au 6 août 2013 et ce, pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale.

Pour extrait conforme

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2013134846/15.

(130163811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

HOS111 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 132.908.

—
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24.09.13.

Pour: HOS111 S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Johanna Tenebay

Référence de publication: 2013134850/15.

(130163777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Start Holdco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 141.422.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013135073/9.

(130163944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Starting Luxco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 141.425.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013135074/9.

(130164056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

SSCP Style S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 137.667.

Extrait des résolutions des associés de SSCP Style S.à r.l. prises au Luxembourg le 19 septembre 2013.

Veuillez noter que l'adresse de Gregorio Napoleone, en sa qualité de gérant de SSCP Style S.à r.l., a changée au 2 Basil Street, Londres SW3 1AA, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Anke Jager.

Référence de publication: 2013135071/13.

(130164412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

SSCP Rotor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 160.505.

Extrait des résolutions des associés de SSCP Rotor S.à r.l. prises au Luxembourg le 19 septembre 2013.

Veuillez noter que l'adresse de Gregorio Napoleone, en sa qualité de gérant de SSCP Rotor S.à r.l., a changée au 2 Basil Street, Londres SW3 1AA, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Anke Jager.

Référence de publication: 2013135069/13.

(130164420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

South Sea S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 139.167.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2013.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013135063/11.

(130164183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Spectrum 360, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 122.065.

Madame Michèle Berger démissionne en date du 1^{er} septembre 2013.

Référence de publication: 2013135064/8.

(130164221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Fin & Ind S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 128.980.

—
EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 24 septembre 2013, que:

Suite au non renouvellement de mandat en qualité d'Administrateur de:

- Madame Mireille GEHLEN

Est élu en qualité de nouvel Administrateur de la société jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2019:

- Madame Martine STIEVEN, née le 08 mai 1968 à Aumetz (France), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Sont réélus Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2019:

- Monsieur Thierry JACOB, né le 07 juillet 1967 à Thionville (France), demeurant au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

- Monsieur Jean-Hugues DOUBET, né le 07 mai 1974 à Strasbourg (France), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Est réélu Commissaire aux Comptes pour la même période:

- Monsieur Michele ROMERIO, né le 20 mai 1967 à Sorrenco (Suisse), demeurant professionnellement à Carabella 26, CH-6582 Pianezzo (Suisse).

Est réélu en qualité de Président du Conseil d'Administration pour la même période:

- Monsieur Jean-Hugues DOUBET, né le 07 mai 1974 à Strasbourg (France), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013134785/28.

(130163998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Pro Toura Luxembourg GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5411 Canach, 15, rue d'Oetrange.

R.C.S. Luxembourg B 77.465.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013134987/10.

(130164179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Three Waters S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 169.304.

Il résulte de cessions de parts sociales de la Société en date du 29 août 2013, que GS Global Infrastructure Partners II, L.P., une Delaware Limited Partnership ayant son adresse professionnelle au 1209, Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, enregistrée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 4509615 a transféré 433.674 parts sociales de la Société à GS International Infrastructure Partners II, L.P.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Three Waters S.à r.l.

Marielle Stijger

Gérant

Référence de publication: 2013135080/16.

(130164396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Aberdeen Indirect Property Partners Active S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 122.337.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-second day of August.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of Aberdeen Indirect Property Partners Active S.A. (hereafter referred to as the "Company"), a "Société anonyme", established at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register R.C.S. Luxembourg section B number 122 337, incorporated by a deed of Maître Jean-Paul Hencks, then notary residing in Luxembourg, on 8 December 2006, published in the Luxembourg Memorial C number 2394 on 22 December 2006 and whose Articles of Incorporation were not modified since the incorporation of the Company.

There appeared:

Aberdeen Property Investors Indirect Investment Management AB, a Swedish company with registered office at Sveavägen 25, Box 3039, SE-103 63 Stockholm, Sweden, registered with the Trade and Companies Register under number 556653-2809 (the "Sole Shareholder"), hereby represented by

hereby represented by Mr Raymond THILL, "maître en droit", with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Stockholm, Sweden, on August 19, 2013.

Which proxy, after having been signed *in* varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has declared and requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the 125 shares in the share capital of the Company;

II.- That the agenda of the present Extraordinary General Meeting is the following:

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation),
2. Appointment of Alter Domus Liquidation Services S. a r.l., a Luxembourg private limited liability company with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg as liquidator;
3. Determination of the powers of the liquidator and the liquidation procedure of the Company;
4. Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder passes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Alter Domus Liquidation Services S.a r.l., a Luxembourg private limited liability company with registered office at 5, rue Guillaume Kroll in L-1882 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B Number 142.389, as liquidator (the "Liquidator").

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the "Law").

The Sole Shareholder further resolves that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator, acting individually under its sole signature on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds to the Sole Shareholder of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, whom is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said mandatory signed this original deed with us, the notary.

Suit la traduction française

L'an deux mille treize, le vingt-deux août.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg soussignée.

Se réunit l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme Aberdeen Indirect Property Partners Active S.A. (la "Société"), ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 122 337, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 décembre 2006, publié au Mémorial C numéro 2394 du 12 décembre 2006 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

A comparu,;

Aberdeen Property Investors Indirect Investment Management AB, avec siège social au Sveavägen 25, Box 3039, SE-103 63 Stockholm, Suède, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de sous le numéro 556653-2809 (l'Actionnaire Unique),

ici représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo,

en vertu d'une procuration donnée à Stockholm, Suède, le 19 août 2013.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Actionnaire Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que l'Actionnaire Unique détient toutes les 125 actions du capital de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire);
2. Nomination de Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg en tant que liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
4. Divers.

L'Actionnaire Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique décide de nommer Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège au 5, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg R.C.S. Luxembourg B Numéro 142.389, en tant que liquidateur (le "Liquidateur").

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

L'Actionnaire Unique décide en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'Actionnaire Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

L'Actionnaire Unique décide en outre de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, agissant individuellement par sa seule signature au nom de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

L'Actionnaire Unique décide également de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des avances sur le solde de liquidation à l'Actionnaire Unique de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande du comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 août 2013. LAC/2013/39257. Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Référence de publication: 2013134570/118.

(130164106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Tool Service S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 24, Op der Ahlkërrech.

R.C.S. Luxembourg B 63.957.

Im Jahre zweitausenddreizehn,

Den elften September,

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo GOEDERT, mit dem Amtswohnsitz in Düdelingen,

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft "TOOL SERVICE S.A." mit Sitz in L-6686 Mertert, 59B, route de Wasserbillig, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 63.957, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Gesellschaft wurde gegründet laut Urkunde aufgenommen durch den damals in Luxemburg residierenden Notar Paul Frieders, am 3. April 1998, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 478 vom 30. Juni 1998,

deren Satzung abgeändert wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch den vorgenannten Notar Paul Frieders, am 28. Juli 1999, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 826 vom 6. November 1999,

abgeändert gemäß privatschriftlicher Urkunde vom 27. Dezember 2001, durch Auszug veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1292 vom 6. Juni 2002,

abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen durch den in Junglinster amtierenden Notar Jean Seckler, am 5. Juni 2012, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2033 vom 16. August 2012.

Die Versammlung wird um zehn (10.00) Uhr eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Edin POROBIC, wohnhaft in D-Trier, Der Vorsitzende bestellt zum Schriftführer Dame Britta POROBIC, wohnhaft in D-Trier,

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Herrn Dietrich RIEMKE, wohnhaft in D-Lebach.

Nachdem das Versammlungsbüro zusammengesetzt ist, erklärt der Vorsitzende und bittet den amtierenden Notar zu beurkunden: I. Die Tagesordnung lautet:

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-6686 Mertert, 59B, route de Wasserbillig, nach L-6776 Grevenmacher, 24, op der Ahlkërrech.

2. Abänderung von Artikel 2, erster Absatz der Satzung, welcher nunmehr folgenden Wortlaut haben soll:

" **Art. 2. Erster Absatz.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Grevenmacher."

II. Die Aktionäre, sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe des Namens, Vornamens, sowie der Stückzahl der vertretenen Aktien, auf einer Anwesenheitsliste verzeichnet und die Aktionäre beziehungsweise deren Vertreter, haben sich auf dieser Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen, welche gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleibt.

Die Vollmachten der vertretenen Aktionäre bleiben ebenfalls nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch den amtierenden Notar und den Versammlungsvorstand gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt um mit ihr formalisiert zu werden.

III. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung anwesend oder vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist über die vorstehende Tagesordnung, welche von den Aktionären bekannt ist, zu beschließen.

Sodann haben die Aktionäre, nachdem über die vorstehende Tagesordnung verhandelt worden ist, einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss.

Die Generalversammlung beschließt den Gesellschaftssitz von L-6686 Mertert, 59B, route de Wasserbillig nach L-6776 Grevenmacher, 24, op der Ahlkërrech, zu verlegen.

Zweiter Beschluss.

Infolge des vorhergehenden Beschlusses wird Artikel 2, erster Absatz der Satzung abgeändert, um nunmehr folgenden Wortlaut zu haben:

" **Art. 2. Erster Absatz.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Grevenmacher."

Kosten.

Die Kosten und Honorare der gegenwärtigen Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Herr Vorsitzende die Versammlung für geschlossen um

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen wurde in Grevenmacher, Datum wie eingangs erwähnt,

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Komparenten, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: E. POROBIC, B. POROBIC, D. RIEMKE, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 septembre 2013. Relation: EAC/2013/11789. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. SANTIONI.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Hinterlegung auf dem Handels- und Gesellschaftsregister, und zwecks Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Düdelingen, den 24. September 2013.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2013134501/62.

(130163302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Assya Partners, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 167.958.

L'an deux mille treize, le dixième jour du mois de septembre.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'actionnaire unique de ASSYA PARTNERS (l'Actionnaire Unique), une société anonyme constituée et existant sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 22-24, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167.958 (la Société), constituée par un acte notarié de Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange sur Attert, le 23 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1207, du 14 mai 2012. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'Assemblée est présidée par Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents qui désigne et choisit comme Secrétaire et comme Scrutateur Solange Wolter, demeurant à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents (le Président, le Secrétaire et Scrutateur forment le Bureau de l'Assemblée).

L'Actionnaire Unique présent ou représenté à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'il détient sont mentionnés sur une liste de présence qui restera annexée aux présentes après avoir été signée par le mandataire de l'Actionnaire Unique et les membres du Bureau.

La procuration émise par les l'Actionnaire représenté à la présente Assemblée restera également annexée aux présentes signée par toutes les parties.

Le Bureau ayant été constitué, le Président déclare et requiert le notaire d'acter:

I. Que l'Actionnaire Unique, détenant l'intégralité du capital social de cinquante mille euros (EUR 50.000.-) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50.-) chacune est présent ou représenté à la présente Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour reproduit ci-après.

II. L'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1. augmentation du capital social souscrit de la Société de son montant actuel de cinquante mille euros (EUR 50.000.-) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50.-) chacune, à un montant de cent soixante-dix-sept mille cinquante euros (EUR 177.050.-) par l'émission de deux mille cinq cent quarante et une (2.541) nouvelles actions de la Société d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50.-) chacune;

2. souscription et paiement en nature des nouvelles actions émises par la Société, par l'apport d'une créance détenue contre la Société et de titres de la Société Global Equities Compagnie Financière;

3. modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les changements ci-dessus; et

4. divers.

Ces faits exposés et reconnus par l'Assemblée, et après délibération, l'Assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée renonce aux formalités de convocation préalable, l'Actionnaire Unique se considérant dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de cent vingt-sept mille cinquante euros (EUR 127.050.-) pour le porter de son montant actuel de cinquante mille euros (EUR 50.000.-) divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50.-) chacune, à un montant de cent soixante-dix-sept mille cinquante euros (EUR 177.050.-) par l'émission de deux mille cinq cent quarante et une (2.541) nouvelles actions de la Société d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50.-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Troisième résolution

L'Assemblée approuve et accepte la souscription des actions de la Société nouvellement émises comme suit:

Souscription - Paiement

L'Actionnaire Unique, déclare souscrire aux deux mille cinq cent quarante et une (2.541) actions nouvellement émises de la Société ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50.-) et les avoir intégralement libérées par apport en nature:

- d'une créance qu'elle détient à l'encontre de la Société correspondant à son compte courant d'actionnaire, soit un montant de treize millions six cent quatre-vingt-six mille deux cent dix-neuf euros et dix-neuf centimes (EUR 13.686.219,19.-);

- de trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent soixante-seize (399.776) titres de la société Global Equities Compagnie Financière, une société anonyme de droit français, ayant son siège social au 23, rue Balzac, 75008 Paris (France) immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 397 478 421 (GECF) d'une valeur unitaire de trois euros et quatre-vingt-onze centimes (EUR 3,91.-) soit un apport de un million cinq cent soixante-trois mille cent vingt-quatre euros et seize centimes (EUR 1.563.124,16.-).

Les apports ayant été évalués à un montant total de quinze millions deux cent quarante-neuf mille trois cent quarante-trois euros et trente-cinq centimes (EUR 15.249.343,35.-) dans un rapport (le Rapport) établi par Ernst & Young, Cabinet de révision agréé, Luxembourg, en date du 10 septembre 2013, qui conclut comme suit:

«Conclusion

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale/au pair comptable des actions à émettre en contrepartie, augmenté de la prime d'émission.»

Les apports en nature d'un montant de quinze millions deux cent quarante-neuf mille trois cent quarante-trois euros et trente-cinq centimes (EUR 15.249.343,35.-) faits à la Société seront affectés comme suit:

(i) cent vingt-sept mille cinquante euros (EUR 127.050.-) sont affectés au capital de la Société; et

(ii) quinze millions cent vingt-deux mille deux cent quatre-vingt-treize euros et trente-cinq centimes (EUR 15.122.293,35.-) sont affectés à un compte de réserve de prime d'émission de la Société.

Le Rapport, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera attaché à la présente pour être soumis aux formalités de l'enregistrement.

Quatrième résolution

En conséquence des décisions précédentes, l'article 5 alinéa 1 des Statuts sera modifié comme suit:

«Le capital social souscrit est fixé à un montant de cent soixante-dix-sept mille cinquante euros (EUR 177.050.-) représenté par trois mille cinq cent quarante et une (3.541) actions ordinaires d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50.-) chacune, entièrement souscrit et libéré.»

Frais

Les dépenses, frais, charges et rémunérations quelconques qui incombent à la Société du fait de ce document sont estimés à environ EUR 5.400.-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: A. BRAQUET, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 septembre 2013. Relation: LAC/2013/41625.

Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Référence de publication: 2013134609/95.

(130164490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Aberdeen Indirect Property Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 125.489.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-second day of August.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of Aberdeen Indirect Property Investments S.A. (hereafter referred to as the "Company"), a "Société anonyme", established at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register R.C.S. Luxembourg section B number 125 489, incorporated by a deed of Maître Jean-Paul Hencks, then notary residing in Luxembourg, on 16 March 2007, published in the Luxembourg Memorial C number 537 on 5 April 2007 and whose Articles of Incorporation were not modified since the incorporation of the Company.

There appeared:

Aberdeen Property Investors Indirect Investment Management AB, a Swedish company with registered office at Sveavägen 25, Box 3039, SE-103 63 Stockholm, Sweden, registered with the Trade and Companies Register under number 556653-2809 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mr Raymond THILL, "maître en droit", with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Stockholm, Sweden, on August 19, 2013.

Which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has declared and requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the 125 shares in the share capital of the Company;

II.- That the agenda of the present Extraordinary General Meeting is the following:

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation),
2. Appointment of Alter Domus Liquidation Services S. à r.l., a Luxembourg private limited liability company with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg as liquidator;
3. Determination of the powers of the liquidator and the liquidation procedure of the Company;
4. Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder passes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company with registered office at 5, rue Guillaume Kroll in L-1882 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B Number 142.389, as liquidator (the "Liquidator").

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the "Law").

The Sole Shareholder further resolves that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator, acting individually under its sole signature on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds to the Sole Shareholder of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, whom is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said mandatory signed this original deed with us, the notary.

Suit la traduction française

L'an deux mille treize, le vingt-deux août.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg soussignée.

Se réunit l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme Aberdeen Indirect Property Investments S.A. (la "Société"), ayant son siège social au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 125 489, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Jean-Paul Hencks, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 mars 2007, publié au Mémorial C numéro 537 du 5 April 2007 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

A comparu:

Aberdeen Property Investors Indirect Investment Management AB, avec siège social au Sveavägen 25, Box 3039, SE-103 63 Stockholm, Suède, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de sous le numéro 556653-2809 (l'Actionnaire Unique),

ici représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo,

en vertu d'une procuration donnée à Stockholm, Suède, le 19 août 2013.

Ladite procuration, après signature ne variatur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Actionnaire Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que l'Actionnaire Unique détient toutes les 125 actions du capital de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire);
2. Nomination de Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg en tant que liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
4. Divers.

L'Actionnaire Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique décide de nommer Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège au 5, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg R.C.S. Luxembourg B Numéro 142.389, en tant que liquidateur (le "Liquidateur").

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

L'Actionnaire Unique décide en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'Actionnaire Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

L'Actionnaire Unique décide en outre de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, agissant individuellement par sa seule signature au nom de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

L'Actionnaire Unique décide également de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des avances sur le solde de liquidation à l'Actionnaire Unique de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande du comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 août 2013. LAC/2013/39259. Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Référence de publication: 2013134569/117.

(130164139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

XPS Automobiles S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5751 Frisange, 65, rue Robert Schuman.

R.C.S. Luxembourg B 180.299.

— STATUTS

L'an deux mille treize, le dix-sept septembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

Monsieur Pierre VINCENT, commercial, né le 14 février 1980 à Montpellier (France), demeurant à F-57330 Volmerange-les-Mines (France), 30, rue de Dudelange.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de «XPS AUTOMOBILES S.à r.l.».

Art. 3. La société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, l'achat et la vente de voitures automobiles neuves et d'occasion.

La société a également pour objet toutes activités commerciales, en accord avec les dispositions de la loi du 9 juillet 2004, modifiant la loi modifiée du 28 décembre 1988 concernant le droit d'établissement et réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations mobilières et immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 4. Le siège social est établi dans la Commune de Frisange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à vingt mille euros (EUR 20.000,-), représenté par cent (100) parts sociales de deux cent euros (EUR 200,-) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

Libération de parts sociales

Les statuts ainsi arrêtés, toutes les parts sociales ont été souscrites par le comparant, Monsieur Pierre VINCENT, prénommé.

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de vingt mille euros (EUR 20.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- L'adresse du siège social est établie à L-5751 Frisange, 65, rue Robert Schuman.

2.- L'assemblée désigne comme gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Pierre VINCENT, prénommé, qui dispose de tous pouvoirs d'engager et de représenter la société par sa seule signature.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signature: Pierre VINCENT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 septembre 2013. Relation GRE/2013/3798. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013134534/116.

(130162922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Assya Asset Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 102.499.

L'an deux mille treize, le dixième jour du mois de septembre.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'actionnaire unique de ASSYA ASSET Management LUXEMBOURG S.A. (l'Actionnaire Unique), une société anonyme constituée et existant sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 22-24, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.499 (la Société), constituée par un acte notarié de Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg, le 4 août 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1111, du 4 novembre 2004. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 14 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2326, du 19 septembre 2012.

L'Assemblée est présidée par Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, qui désigne et choisit comme Secrétaire et comme Scrutateur Solange Wolter, demeurant à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents (le Président, le Secrétaire et Scrutateur forment le Bureau de l'Assemblée).

L'Actionnaire unique présent ou représenté à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'il détient sont mentionnés sur une liste de présence qui restera annexée aux présentes après avoir été signée par le mandataire de l'Actionnaire Unique et les membres du Bureau.

La procuration émise par l'Actionnaire Unique représenté à la présente Assemblée restera également annexée aux présentes signée par toutes les parties.

Le Bureau ayant été constitué, le Président déclare et requiert le notaire d'acter:

I. Que l'Actionnaire Unique, détenant l'intégralité du capital social de cinq millions cent dix-neuf mille euros (EUR 5.119.000.-) divisé en cinq mille cent dix-neuf (5.119) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000.-) chacune est présent ou représenté à la présente Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour reproduit ci-après.

II. L'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1. renonciation aux formalités de convocation;

2. augmentation du capital social souscrit de la Société de son montant actuel de cinq millions cent dix-neuf mille euros (EUR 5.119.000.-) divisé en cinq mille cent dix-neuf (5.119) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000.-) chacune, à un montant de sept millions trois cent dix-neuf mille euros (EUR 7.319.000.-) par l'émission de deux mille deux cents (2.200) actions de la société d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000.-) chacune;

3. souscription et paiement en nature des nouvelles actions émises par la Société, par l'apport d'une créance détenue contre la Société;

4. modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les changements ci-dessus; et

5. divers.

Ces faits exposés et reconnus par l'Assemblée, et après délibération, l'Assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée renonce aux formalités de convocation préalable, l'Actionnaire Unique se considérant dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de deux millions deux cent mille euros (EUR 2.200.000.-) pour le porter de son montant actuel de cinq millions cent dix-neuf mille euros (EUR 5.119.000.-) divisé en cinq mille cent dix-neuf (5.119) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000.-) chacune, à un montant de sept millions trois cent dix-neuf mille euros (EUR 7.319.000.-) par l'émission de deux mille deux cents (2.200) actions nouvelles de la société d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000.-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Troisième résolution

L'Assemblée approuve et accepte la souscription des actions de la Société nouvellement émises comme suit:

Souscription - Paiement

L'Actionnaire Unique déclare souscrire aux deux mille deux cents (2.200) actions nouvellement émises de la Société ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000.-) et les avoir intégralement libérées par apport en nature:

- d'une créance qu'elle détient à l'encontre de la Société correspondant à son compte courant d'actionnaire, soit un montant de six cent trente-six mille huit cent soixante-dix-huit euros et vingt-deux centimes (EUR 636.878,22.-);

- de trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent soixante-seize (399.776) titres de la société Global Equities Compagnie Financière, une société anonyme de droit français, ayant son siège social au 23, rue Balzac, 75008 Paris (France) immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 397 478 421 (GECF) d'une valeur unitaire de trois euros et quatre-vingt-onze centimes (EUR 3,91.-) soit un apport de un million cinq cent soixante-trois mille cent vingt-quatre euros et seize centimes (EUR 1.563.124,16.-).

Les apports ayant été évalués à un montant total de deux millions deux cent mille deux euros et trente-huit centimes (2.200.002,38.-) dans un rapport (le Rapport) établi par Ernst & Young, Cabinet de révision agréé, Luxembourg, en date du 10 septembre 2013, qui conclut comme suit:

«Conclusion

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale/au pair comptable des actions à émettre en contrepartie, augmenté de la prime d'émission.»

Les apports en nature d'un montant deux millions deux cent mille deux euros et trente-huit centimes (2.200.002,38.-) faits à la Société seront affectés comme suit:

(i) deux millions deux cent mille euros (EUR 2.200.000.-) au capital de la Société; et

(ii) deux euros et trente huit centimes (EUR 2,38.-) affectés à un compte de réserve de prime d'émission de la Société.

Le Rapport, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera attaché à la présente pour être soumis aux formalités de l'enregistrement.

Quatrième résolution

En conséquence des décisions précédentes, l'article 5 alinéa 1 des Statuts sera modifié comme suit:

«Le capital social souscrit est fixé à un montant de sept millions trois cent dix-neuf mille euros (EUR 7.319.000.-) représenté par sept mille trois cent dix-neuf (7.319) actions ordinaires d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000.-) chacune, entièrement souscrit et libéré.»

Frais

Les dépenses, frais, charges et rémunérations quelconques qui incombent à la Société du fait de ce document sont estimés à environ EUR 3.000.-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: A. BRAQUET, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 septembre 2013. Relation: LAC/2013/41624.

Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Référence de publication: 2013134608/96.

(130164474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

**Amura Beta S.à r.l., en liquidation, Société à responsabilité limitée,
(anc. Avanza Beta S.à r.l.).**

Capital social: EUR 14.812.178,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.809.

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth day of September.

Before Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

APPEARED:

Amura Alpha S.à r.l., in liquidation, a limited liability company, incorporated under Luxembourg law and whose principal place of business is at 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg, section B, under number 122.593 (the "Sole Shareholder"),

represented by Mr. Quentin DE NEVE DE RODEN, residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, acting in his capacity as representative of the liquidator, by virtue of a power of attorney, given on September 18th 2013.

Which power of attorney, after being signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

- being the Sole Shareholder of Avanza Beta S.à r.l., in liquidation (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office in 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the RCS under number B 123.809, incorporated under the name "Alpine Alpha S.à r.l." by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, on 6 December 2006, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations ("Memorial") number 474 of 28 March 2007, whose Articles of Association of the Company have been lastly amended by a deed of notary Edouard Delosch, residing in Diekirch (Grand Duchy of Luxembourg), on 22 August 2013, in process of publication in the 'Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations'.

The appearing party, represented through its proxy, declared and requested the notary to record that:

1. The Sole Shareholder holds all shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

Agenda

1. Change of the Company's name into "Amura Beta S.à r.l., in liquidation";

2. Amendment of Article 1 of the Articles of Association;

3. Miscellaneous.

First resolution:

The Sole Shareholder has resolved to change the Company's name into "Amura Beta S.à r.l., in liquidation" with effect as of today's date.

Second resolution:

Following the above resolution, the Sole Shareholder has resolved to amend article 1 of the Articles of Association as follows:

" **Art. 1.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Amura Beta S.à r.l., in liquidation" (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately nine hundred euros (EUR 900.-)

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation. Upon request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing party, the said party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-huit septembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

A COMPARU

Amura Alpha S.à r.l., en liquidation, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 28, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le «RCS») sous le numéro B 122.593 (l'«Associé Unique»),

représentée par Monsieur Quentin DE NEVE DE RODEN, demeurant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en sa qualité de mandataire du liquidateur, en vertu d'une procuration signée en date du 18 septembre 2013.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Etant l'Associé Unique de la société à responsabilité limitée Avanza Beta S.à r.l., en liquidation (la «Société»), ayant son siège social à 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 123.809, constituée originellement sous la dénomination sociale «Alpine Alpha S.à r.l.» suivant acte reçu en date du 6 décembre 2006 par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «RCS») avec le numéro 474 daté du 28 mars 2007, dont les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié reçu par le notaire instrumentant, de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 22 août 2013, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La partie comparante, représentée comme ci-avant, a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'Associé Unique détient la totalité des parts sociales émises par la Société, de sorte que les décisions peuvent être prises valablement sur l'ensemble des points portés à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être adoptées sont les suivants:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la Société en "Amura Beta S.à r.l., en liquidation";
2. Modification de l'article 1 des statuts;
3. Divers.

Première résolution:

L'Associé Unique a décidé de changer la dénomination de la Société en "Amura Beta S.à r.l., en liquidation" avec effet à la date de ce jour.

Deuxième résolution:

Suite à la résolution ci-dessus, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 1 des statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}**. Il est établi par les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires de parts sociales émises après l'entrée en vigueur de la présente, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Amura Beta S.à r.l., en liquidation" (la «Société»). La société sera régie par les présents statuts et la législation afférente.»

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge suite au présent acte, est estimé approximativement à la somme de neuf cents Euros (EUR 900.-).

Le notaire soussigné, qui a la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Q. DE NEVE DE RODEN, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 19 septembre 2013. Relation: DIE/2013/11385. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 19 septembre 2013.

Référence de publication: 2013134614/103.

(130164288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

AMO Holding 6 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.578.

In the year two thousand thirteen, on the sixth of September.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

the sole shareholder of the société anonyme "AMO Holding 6 S.A.", having its registered office at 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B135578 (hereinafter the "Company") and incorporated pursuant to a notarial deed on January 18, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 417 of February 19, 2008. The Articles of Association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on February 22, 2013, which deed has been published in the Mémorial C, Register of Companies and Associations on May 15, 2013, number 1145,

namely:

"AM Global Holding", a société à responsabilité limitée, having its registered office at 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B102898, here represented by Mrs Caroline Canonico, professionally residing at 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg.

by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg on 5 September 2013,

said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing company and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration,

holding all thousand and one (1,002) shares representing the entire issued share capital of the Company that amounts to two hundred million Euro (EUR 200,000,000.-).

The appearing company, acting as the sole shareholder of the Company, declaring to disregard the formal rules to hold a shareholders' meeting, such as convening, agenda and constitution of the committee and acknowledging being perfectly informed about the decisions to be taken.

After discussion, the appearing company records the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of one hundred million Euro (EUR 100,000,000.-) so as to raise it from its current amount of two hundred million Euro (EUR 200,000,000.-) up to three hundred million Euro (EUR 300,000,000.-), by the creation and issue of one (1) new share without nominal value, and with a share premium of two hundred and seventy-four million nine hundred and forty-three thousand one hundred and ninety euro and forty-three cents (EUR 274.943.190,43).

Subscription and Payment

The sole shareholder subscribes to the new share and declares that the new share has been entirely paid in cash, so that the amount of three hundred and seventy-four million nine hundred and forty-three thousand one hundred and ninety euro and forty-three cents (EUR 374.943.190,43) is at the free disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

The total contribution in cash of three hundred and seventy-four million nine hundred and forty-three thousand one hundred and ninety euro and forty-three cents (EUR 374.943.190,43) will be allocated as follows: (i) hundred million Euro (EUR 100,000,000.-) will be allocated to the share capital of the Company and (ii) two hundred and seventy-four million nine hundred and forty-three thousand one hundred and ninety euro and forty-three cents (EUR 274.943.190,43) will be allocated to the share premium account.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, article 5 first paragraph of the Company's Articles of Association is amended and shall henceforth read as follows:

Art. 5. (first paragraph). "The subscribed share capital is set at three hundred million Euro (EUR 300,000,000.-) consisting of thousand and three (1,003) shares without par value and fully paid up."

Costs and Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of the present deed are estimated approximately at six thousand five hundred Euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

This deed having been read to the attorney of the appearing party known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said attorney signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le six septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

le seul et unique actionnaire de la société anonyme «AMO Holding 6 S.A.», ayant son siège social au 19 avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, sous le numéro B135578, ci-après dénommée la «Société», constituée suivant acte notarié en date du 18 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 417 du 19 février 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 février 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1145 du 15 mai 2013,

à savoir:

«AM Global Holding», société à responsabilité limitée avec siège social au 19 avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 102898, représentée aux fins des présentes par Madame Caroline Canonico, avec adresse professionnelle au 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 5 septembre 2013,

laquelle, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement,

détenant toutes les mille et deux (1.002) actions émises représentant l'intégralité du capital social de deux cent millions d'euros (EUR 200.000.000.-).

La société comparante, agissant en sa qualité de seul et unique actionnaire de la Société convient de faire abstraction des règles formelles pour tenir une assemblée générale extraordinaire, telles que convocations, ordre du jour et constitution du bureau, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir.

Après discussion, elle prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent millions d'euros (EUR 100.000.000.-) afin de le porter de son montant actuel de deux cent millions d'euros (EUR 200.000.000.-) à un montant de trois cent millions d'euros (EUR 300.000.000.-) par la création et l'émission d'une (1) action sans désignation de valeur nominale, assortie d'une prime d'émission totale de deux cent soixante-quatorze millions neuf cent quarante-trois mille cent quatre-vingt-dix euros et quarante-trois cents (EUR 274.943.190,43).

Souscription et Paiement

L'actionnaire unique déclare souscrire à la nouvelle action et déclare la libérer entièrement en numéraire, de sorte que la somme de trois cent soixante-quatorze millions neuf cent quarante-trois mille cent quatre-vingt-dix euros et quarante-trois cents (EUR 374.943.190,43) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport total en numéraire de trois cent soixante-quatorze millions neuf cent quarante-trois mille cent quatre-vingt-dix euros et quarante-trois cents (EUR 374.943.190,43) sera alloué comme suit: (i) cent millions d'euros (EUR 100.000.000.-) au capital social et (ii) deux cent soixante-quatorze millions neuf cent quarante-trois mille cent quatre-vingt-dix euros et quarante-trois cents (EUR 274.943.190,43) au compte de prime d'émission.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. (premier alinéa). «Le capital social souscrit est fixé à trois cent millions d'euros (EUR 300.000.000.-) représenté par mille et trois (1.003) actions sans désignation de valeur nominale, toutes entièrement libérées.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à approximativement à six mille cinq cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. CANONICO, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 11 septembre 2013. Relation: EAC/2013/11755.

Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013134601/116.

(130164467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Bain Capital Everest Manager, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 153.530.

L'an deux mille treize, le premier août,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Bain Capital Europe Fund III, L.P., une limited partnership constituée suivant les lois des Iles Caïmanes, ayant son siège social à Walkers House, 87, Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY - KY1-9002, Cayman Islands, et, inscrite auprès du Exempted Limited Partnership Cayman Islands Registrar sous le numéro WK-22809 (ci-après l'«Associé Unique»),

ici représentée par Madame Linda Sodomova, avec adresse professionnelle à L-1748 Luxembourg-Findel, 4, rue Lou Hemmer,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 30 juillet 2013.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de Bain Capital Everest Manager S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 153.530, constituée suivant acte notarié en date du 3 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1413 du 9 juillet 2010.

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a ensuite requis le notaire soussigné de prendre acte de ses résolutions comme suit:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la Société de L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann vers L-1748

Deuxième résolution:

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier, dans ses versions anglaise et française, la 1ère phrase de l'article 2.1 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

" **2.1.** The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg."

Version française:

« **2.1.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.»
Diekirch, le 25 septembre 2013.

Troisième résolution:

Suite aux résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier avec effet immédiat l'adresse professionnelle d'un des gérants de la Société, Ailbhe Jennings, et de la fixer à la nouvelle adresse du siège social de la Société, savoir L-1748 Luxembourg-Findel, 4, rue Lou Hemmer.

Quatrième résolution:

L'Associé Unique décide de modifier avec effet immédiat l'adresse de son siège social et de la fixer à la nouvelle adresse, savoir Maples Corporate Services Limited, Uglan House, South Church Street, P.O. Box 309, George Town, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg Findel, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte. Signé: L. Sodomova, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 06 août 2013. REM/2013/1431. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 25 septembre 2013.

Référence de publication: 2013134619/53.

(130164338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Anglo Securities Ramschild S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 180.346.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the seventeenth day of September.

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned

THERE APPEARED:

Anglo Securities Luxembourg S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 54, boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg, in course of registration at the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg,

here represented by Mr. Henri DA CRUZ, private employee, with professional address in Junglinster, by virtue of a power of attorney given under private seal,

The power of attorney, after signature ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Anglo Securities Ramschild S.à r.l." (the Company). The Company, a family owned company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the

Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office. Without prejudice to the exercise by the Company of any of its statutory powers:

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin. Subject to Article 11 the Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.2. Subject to Article 11.3 the Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.3. Subject to Article 11.3 the Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) class A of ordinary shares (the Class A Shares) in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Share Transfers.

6.1. Upon notification of the transfer of shares to the Company made in accordance with these Articles (to the extent applicable), the managers or any other person authorised to bind the Company in accordance with Article 11.3 shall register promptly any transfer of shares in the register of shareholders of the Company and file a notice of the transfer of the Shares with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg, in order to make the transfer of the Shares enforceable vis-à-vis third parties and publish such notice of transfer in the Luxembourg official gazette, in accordance with applicable provisions of the Law.

6.2. A transfer of shares is not permitted if the transfer is in favour of a person under the age of 18, a Bankrupt or a Patient.

Art. 7. Permitted Transfers.

7.1. As a family owned Company, shares in the Company shall be transferred only to existing shareholders or to family heirs or to successor family trustee shareholders but subject to the provisions of the Articles and of the Law, any shares

may at any time be transferred by any shareholder to any person, with the prior written consent of all of the other shareholders, subject to the fulfilment of any conditions on the basis of which any such consent is given.

Art. 8. Share Transfer Restrictions.

8.1. The right to transfer or dispose of shares or any interest in them shall (save in respect of transfers made pursuant to Article 7.1) be subject to the restrictions set out in this Article 8 and in the Law.

8.2. Before transferring, or disposing of, any shares (or any interest in shares) the Transferor shall serve a Transfer Notice on the Company specifying the number of shares in question, and the Transfer Notice shall constitute the Company as his agent for the sale of those shares to any shareholder or shareholders. Except as provided in this Article, a Transfer Notice once given or deemed to be given shall not be revocable except with the consent of the board of managers.

8.3. Forthwith following receipt of a Transfer Notice, the board of managers of the Company (except the Transferor, if a manager, and other than any manager who is a relative of the Transferor or who is a spouse or civil partner of the Transferor or of any such relative) shall seek to agree the Prescribed Price with the Transferor. In the event that the Prescribed Price is not agreed within 14 days of receipt of the Transfer Notice by the Company, the Prescribed Price shall be the price determined by the Company's auditor(s) (at the request and at the expense of the Company), acting as experts and not as arbitrators, on the following basis:

(i) by determining the market value which is in the opinion of the auditors the amount which a willing purchaser would offer to a willing vendor at arm's length for all of the Sale Shares as at the date of receipt of the Transfer Notice by the Company (or, as the case may be, the date on which the Transfer Notice is deemed to be given) taking into account all relevant rights and restrictions attached to any such shares and (for the avoidance of doubt) reflecting any appropriate minority discount;

(ii) by dividing the resultant figure by the number of Sale Shares.

8.4. If the auditor(s) decline to act, if the if the Company has not appointed an auditor, or if the Transferor objects to the price determined by the auditor(s), the Prescribed Price shall be the price determined by an experienced valuer (the Valuer) nominated by a majority of the shareholders on the application of the Company and appointed by, and at the expense of, the Company. The Valuer shall act as expert and not as arbitrator and shall determine the Prescribed Price on the same basis as required of the Company's auditor(s) under Article 8.3. The fees of the Valuer shall be paid by the Company and the Company shall procure that the Valuer is given all such assistance and access to all such information in its possession or control as the Valuer may reasonably require in order to determine the Prescribed Price.

8.5. The determination of the Prescribed Price by the auditor(s) or, as the case may be, the Valuer shall, in the absence of manifest error, be final and binding on the Company and the Transferor.

8.6. The Sale Shares shall, within 14 days following agreement or determination of the Prescribed Price, be offered by the Company to each shareholder (other than the Transferor and any Excluded Person) for purchase at the Prescribed Price. All offers shall be made by notice in writing and shall limit a time (being between 30 and 42 days inclusive) within which the offer must be accepted or, in default, will be deemed to have been declined. A copy of such offers shall at the same time be sent by the Company to the Transferor.

8.7. The Company shall offer the Sale Shares on the following basis:

(i) if there is more than one shareholder to whom an offer is to be made, the Sale Shares shall be offered to such shareholders in proportion as nearly as may be to the number of shares they hold, and the board of managers' decision as to the number of shares which shall be "in proportion as nearly as may be to the number of shares they hold" shall be conclusive;

(ii) any shareholder to whom Sale Shares are offered may accept all or some only of the Sale Shares offered to him;

(iii) each shareholder to whom the offer is made (if more than one) shall be invited to indicate whether, if he accepts the number of Sale Shares offered to him pursuant to Article 8.7 (i), he wishes to purchase any Sale Shares offered to other shareholders in the same offer which they decline to accept (such Sale Shares being referred to as "excess shares"), and if so the maximum number which he wishes to purchase;

(iv) if there are any excess shares they shall be allocated between the shareholders who have indicated that they wish to purchase excess shares. The Company will be permitted to purchase all or part of excess shares in accordance with the provisions of Luxembourg law. If the number of excess shares available is insufficient the excess shares shall be allocated between the shareholders seeking to purchase them as follows:

(i) any shareholder who has sought to purchase no more than his proportionate entitlement of excess shares (calculated by reference to the proportion of the total holdings of shares of shareholders seeking to purchase excess shares represented by that shareholder's holding) shall be allocated all the excess shares he sought to purchase; and

(ii) any shareholder or shareholders who sought to purchase more than their proportionate entitlement shall have the number of excess shares applied for scaled down and (if more than one) in proportion to their respective holdings of shares.

8.8. Subject to the provisions of Article 8.7, the Purchasers shall be bound to purchase the Sale Shares allocated to them under the provisions of that Article at the Prescribed Price.

8.9. Not later than seven days following the expiration of the Acceptance Period the Company shall give written notice to the Transferor stating either:

- (i) if it is the case, that no shareholder has sought to purchase any of the Sale Shares; or, otherwise
- (ii) the number of Sale Shares which shareholders have sought to purchase, giving the name and address of each Purchaser and the number of Sale Shares to be purchased by him.

8.10. In the event that the Transferor is given notice under Article 8.9(ii) the Transferor shall be bound, on payment of the Prescribed Price, to transfer the shares in question to the respective Purchasers. The sale and purchase shall be registered in the register of shareholders of the Company during normal business hours on the first business day after the expiry of 14 days from the date of service of notice under Article 8.9(ii).

8.11. Subject to the Articles and to the Law, the Transferor may transfer Sale Shares to any person or persons in the following circumstances:

(i) if the Company shall fail within the Acceptance Period to find a Purchaser or Purchasers for any of the Sale Shares, the Transferor may transfer all or any of the Sale Shares;

(ii) if the Company shall within the Acceptance Period find a Purchaser or Purchasers for some (but not all) of the Sale Shares, the Transferor may transfer all or any of the Sale Shares for which no Purchaser has been found;

subject to the following restrictions:

(i) shares may not be sold after the expiry of three months after the date on which notice is given under Article 8.9;

(ii) the shares must be sold on a bona fide sale at a price not being less than the Prescribed Price; the board of managers may require to be satisfied that the shares are being transferred in pursuance of a bona fide sale for the consideration stated in the instrument of transfer without any deduction, rebate or allowance whatsoever to the purchaser;

(iii) no shares may be transferred, or disposed of, pursuant to this Article 8.11 by any person who is an Excluded Person unless the board of managers resolves to approve such transfer or disposal.

8.12. For the purpose of ensuring that a transfer of shares is duly authorised under these Articles or that no circumstances have arisen by reason of which a Transfer Notice may be required to be given, the board of managers may from time to time require any shareholder or past shareholder or any person named as transferee in any instrument of transfer lodged for registration to provide to the Company such information as the board of managers reasonably think fit regarding any matter which they consider relevant. If such information is not provided to the reasonable satisfaction of the board of managers within a reasonable time after request, the managers shall be entitled to require by notice in writing that a Transfer Notice be given in respect of the shares concerned. If the information discloses (in the reasonable opinion of the board of managers) that a Transfer Notice ought to have been given in respect of any shares the board of managers may by notice in writing require that a Transfer Notice be given in respect of the shares concerned.

8.13. Reference in Article 8.12 to a shareholder or past shareholder includes the personal representatives, trustee in bankruptcy, receiver or liquidator of any shareholder and any deputy.

8.14. For the avoidance of doubt, references in this Article 8 to disposing of Shares or any interest in them will include a transmission of Shares (or any interest in them) by reason of bankruptcy of a member or otherwise by operation of law. The board of managers must require a Transfer Notice to be given in respect of any Shares, in accordance with Article 8.12, if there has been a transmission of such Shares (or any interest in them) which was not in accordance with the provisions of Articles 6 to 8 in respect of share transfers.

8.15. In any case where the board of managers may require a Transfer Notice to be given in respect of any shares, if a Transfer Notice is not duly given within a period of 14 days of demand being made, a Transfer Notice shall, except and to the extent that a duly executed instrument of transfer of any such shares in favour of a person to whom they may be transferred pursuant to Article 7.1 shall have been lodged prior to the expiration of that period, be deemed to have been given at the expiration of that period.

8.16. The restrictions imposed by this Article may be waived in relation to any proposed transfer of shares with the consent of all shareholders who would otherwise have been entitled to have such shares offered to them in accordance with Article 8.7 subject to the applicable provisions of the Law.

8.17. Shares may not be transmitted by reason of death to non-members except with the approval of all of the surviving shareholders as mentioned in article 7.

8.18. In any case, the beneficiary of the transfer including heirs compulsorily entitled to a portion of the estate and the surviving spouse, will be deemed to have sent a Transfer Notice to the board of managers of the Company within 30 days after the death of the shareholder.

8.19. The remaining shareholders of the Company benefit from a preemptive right equivalent to the procedure described in articles 8.3 to 8.16, article 8.14 being excluded. Until the expiry of the Acceptance Period the rights attached to the Sale Shares are suspended.

Art. 9. Shares.

9.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

9.2. A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

9.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

9.4. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 10. Appointment and Removal of managers.

10.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their mandate. The managers need not be shareholders.

10.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 11. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

11.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object and these Articles.

(ii) The Board may by unanimous resolution delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

11.2. Procedure

(i) The Board meets at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg. A meeting will only be validly held if all managers are present in person in Luxembourg, attend by electronic participation or attend in Luxembourg by representation of a delegated power of attorney appointed by them in accordance with Art. 11.2 (iv) below.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting or such other person may be appointed as representative under a power of attorney where the attorney and form of such power of attorney are unanimously approved by all managers in advance of such appointment being made.

(v) The Board may only validly deliberate and act if all of its members are present or represented. Board resolutions are validly adopted only by unanimous vote of the managers present or represented. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board taking place in Luxembourg with at least a majority of the managers present being in Luxembourg, by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

11.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of three (3) managers or by the joint signatures of two (2) managers if the Board is composed of two managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated where written evidence of such delegation is provided.

Art. 12. Sole manager.

12.1. If the Company is managed by a sole manager, the only power of a sole manager shall be the power and authority to co-opt 2 additional managers and to convene or consult in writing with no undue delays the shareholders in view of ratifying (or not) such co-optation under the conditions of article 14.

12.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager but only so far as shall concern the co-optation of additional managers and matters relating thereto.

Art. 13. Liability of the managers.

13.1. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 14. General meetings of shareholders and Shareholders' circular resolutions.

14.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

14.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 15. Sole shareholder.

15.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

15.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

15.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 16. Financial year and Approval of annual accounts.

16.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

16.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

16.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

16.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 17. Auditors.

17.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

17.2. The shareholders appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 18. Allocation of profits.

18.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

18.2. The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

18.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 19. Dissolution - Liquidation.

19.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

19.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

Art. 20. General provisions.

20.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

20.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted and agreed in advance by the Board.

20.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

20.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

VIII. Definitions

Acceptance Period: the period during which an offer made under Article 8.6 is open for acceptance;

Bankrupt: a person or entity subject to a petition of bankruptcy (faillite), composition with creditors (concordat), suspension of payments (sursis de paiement), controlled management (gestion contrôlée), or to the appointment of a temporary administrator (administrateur provisoire) and to any similar Luxembourg or foreign proceedings affecting the rights of creditors generally

Excluded Person: any shareholder who may be required by the board of managers to give a Transfer Notice under Article 8.12 (and so that such member shall be an Excluded Person throughout such time as the board of managers may require a Transfer Notice to be given, but not thereafter);

Patient: a person who lacks capacity as defined in articles 490 and seq. of the Luxembourg Civil Code;

Prescribed Price: the price per Sale Share agreed or determined pursuant to Articles 8.3 to 8.4;

Purchaser: a purchaser of Sale Shares pursuant to Articles 7 or 8;

Sale Shares: all shares comprised in a Transfer Notice;

"shares": ordinary shares in the share capital of the Company irrespective of their class;

Transfer Notice: a written notice served or deemed to be served by a member on the Company in accordance with Article 8.2.

Transferor: a shareholder who has given a Transfer Notice or who is deemed to have given a Transfer Notice;

"transfer" shall, unless the context otherwise requires, include:

(i) a sale, transmission, or other disposal of any legal or equitable interest in a share; and

(ii) any renunciation or other direction by a member entitled to an allotment or transfer of shares that such shares be allotted, issued or transferred to another person;

Transitional provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2014.

Subscription and Payment

The Articles thus having been established, the twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by the sole shareholder Anglo Securities Luxembourg S.à r.l., represented as stated above, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) for the corporate capital is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,250.-.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its shareholders, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Paul HARVEY, company director, born in Plymouth, on the 20th of December 1972, residing at La Grange, Le Cabot Farm, La Rue a don, Grouville, Jersey JE3 9GD; and

- Mr. Cornelius BECHTEL, company director, born in Emmerich, on the 11th of March 1968, residing at 38, Rue Jean-Baptiste Esch, L-1473 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is located at 54, boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing parties, known to the officiating notary, by name, surname, civil status and residence, he signed the deed together with the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-sept septembre,

Par-devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Anglo Securities Luxembourg S.à r.l., une société constituée de par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 54, boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, avec adresse professionnelle à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée, qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est «Anglo Securities Ramschild S.à r.l.» (la Société). La Société, une société familiale, est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social. Sous réserve de l'exercice par la Société de ses pouvoirs légaux:

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. Sous réserve de l'Article 11.3, la Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.2. Sous réserve de l'Article 11.3, la Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.3. Sous réserve de l'Article 11.3, la Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires de classe A (les Parts Sociales de Classe A) sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Transferts de parts sociales.

6.1. Dès la notification du transfert des parts sociales à la Société faite en conformité avec ces Statuts (dans la mesure applicable), les gérants ou toute autre personne autorisée à engager la Société en conformité avec l'Article 11.3 doit inscrire sans tarder tout transfert de parts sociales dans le registre des associés de la Société et déposer un avis de transfert des parts sociales auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, afin de rendre le transfert des parts sociales exécutoire vis-à-vis des tiers et de publier cet avis de transfert au Journal Officiel de Luxembourg (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations), conformément aux dispositions applicables de la Loi.

6.2. Un transfert de parts sociales n'est pas autorisé si le transfert est en faveur d'une personne âgée de moins de 18 ans, d'un Failli ou d'un Patient.

Art. 7. Transferts Autorisés.

7.1. En tant que Société familiale, les parts sociales de la Société ne pourront être transférées qu'à des associés existants ou à leurs héritiers ou ayant-droit de ses associés agissant en tant que trustee et ce, sous réserve des dispositions des Statuts et de la Loi, toute part sociale peut être transférée à tout moment par tout associé à toute personne, avec le consentement préalable écrit de tous les autres associés, sous réserve de l'accomplissement de toute condition sur base de laquelle ce consentement est donné.

Art. 8. Restrictions du Transfert de Part Sociale.

8.1. Le droit de transférer ou de céder une part sociale ou tout intérêt de celle-ci (sauf en ce qui concerne les transferts effectués conformément à l'Article 7.1.) est soumis aux restrictions énoncées dans cet Article 8 et dans la Loi.

8.2. Avant de transférer ou de céder toute part sociale (ou tout intérêt de celle-ci), le Cédant doit signifier un Avis de Transfert à la Société précisant le nombre de parts sociales en question, et l'Avis de Transfert devra instituer la Société comme son agent pour la vente de ces parts sociales à tout associé ou associés. Sauf disposition contraire de ce présent article, un Avis de Transfert une fois donné ou réputé avoir été donné ne sera pas révoqué sauf avec le consentement du conseil de gérance.

8.3. Immédiatement après la réception d'un Avis de Transfert, le conseil de gérance de la Société (à l'exception du Cédant, si c'est un gérant, et tout autre personne qu'un gérant qui est un parent du Cédant ou qui est le conjoint ou le partenaire civil du Cédant ou de tout autre parent) doit convenir du Prix de Transfert avec le Cédant. Dans le cas où le Prix de Transfert n'est pas déterminé dans les 14 jours qui suivent la réception de l'Avis de Transfert par la Société, le Prix de Transfert sera le prix déterminé par le(s) commissaire(s) aux comptes/réviseur(s) d'entreprises agréés de la Société (à la demande et aux dépens de la Société), agissant en tant qu'experts et non arbitres, sur les bases suivantes:

(i) en déterminant la valeur de marché qui est, de l'opinion des commissaires aux comptes/réviseurs d'entreprises agréés, le montant qu'un acheteur consentant offrirait à un vendeur consentant aux conditions normales du marché pour l'ensemble des Parts Sociales à Vendre à la date de réception de l'Avis de Transfert par la Société (ou, le cas échéant, la date à laquelle l'Avis de Transfert est réputé avoir été donné), en tenant compte de tous les droits pertinents et restrictions attachées à ces parts sociales et (pour éviter tout doute), reflétant une décote minoritaire appropriée.

(ii) en divisant le chiffre obtenu par le nombre de Parts Sociales à Vendre.

8.4. Si les commissaire(s) aux comptes/réviseurs d'entreprises agréés refusent d'agir ou si la Société n'a pas nommé de commissaire aux comptes ou si le Cédant n'est pas d'accord avec le prix déterminé par les commissaires aux comptes/réviseurs d'entreprises agréés, le Prix de Transfert sera le prix déterminé par un expert (l'Expert) nommé par une majorité des associés sur la demande de la Société et nommé par et au dépens de la Société. L'Expert doit agir comme expert et non comme arbitre et doit déterminer le Prix de Transfert sur la même base que celle requise pour les commissaires aux comptes/réviseurs d'entreprises agréés en vertu de l'article 8.3. Les honoraires de l'Expert seront payés par la Société et la Société devra s'assurer qu'il est donné à l'Expert toute l'assistance dont il a besoin ainsi que l'accès à toutes les informations qu'elle détient et tout contrôle que l'Expert peut raisonnablement exiger afin de déterminer le Prix de Transfert.

8.5. La détermination du Prix de Transfert par le(s) commissaire(s) aux comptes/réviseur(s) d'entreprises agréés ou, le cas échéant, l'Expert, sera, en l'absence d'erreur manifeste, finale et engagera la Société et le Cédant.

8.6. Les Parts Sociales à Vendre, dans les 14 jours suivant l'accord ou la détermination du Prix de Transfert, seront offertes par la Société à chaque associé (autre que le Cédant et que toute autre Personne Exclue) pour achat au Prix de Transfert. Toutes les offres seront faites par avis écrit et seront limitées dans le temps (entre 30 et 42 jours inclus) pendant lequel l'offre doit être acceptée or, à défaut, sera réputée avoir été déclinée. Une copie de ces offres sera au même moment envoyée par la Société au Cédant.

8.7. La Société offrira les Parts Sociales à Vendre sur la base suivante:

(i) s'il y a plus d'un associé auquel une offre doit être faite, les Parts Sociales à Vendre seront offertes à ces associés proportionnellement autant que possible du nombre de parts sociales qu'ils détiennent, et la décision du conseil de gérance quant au nombre de parts sociales qui doivent être «en proportion autant que possible du nombre de parts sociales qu'ils détiennent» sera irréfutable.

(ii) tout associé auquel des Parts Sociales à Vendre sont offertes peut les accepter toutes ou seulement une partie de celles qui lui sont offertes;

(iii) chaque associé à qui l'offre est faite (s'il y en a plus d'un) sera invité à indiquer, s'il accepte le nombre de Parts Sociales à Vendre qui lui est offert en conformité avec l'Article 8.7 (i), s'il désire acheter toutes les Parts Sociales à Vendre offertes aux autres associés dans la même offre que ces derniers refusent d'accepter (ces Parts Sociales à Vendre étant désignées comme des «parts sociales excédentaires»), et le cas échéant le nombre maximum qu'il souhaite acheter.

(iv) les parts sociales excédentaires, le cas échéant, seront affectées entre les associés qui ont indiqué leur souhait de racheter ces parts sociales excédentaires. La Société sera autorisée à acheter tout ou partie des parts sociales excédentaires en conformité avec les dispositions de la législation luxembourgeoise. Si le nombre de parts sociales excédentaires disponible est insuffisant, celui-ci sera affecté entre les associés cherchant à les acheter comme suit:

(i) tout associé qui n'a cherché à acheter que son droit proportionnel de parts sociales excédentaires (calculé par référence à la proportion de la participation totale des parts sociales des associés cherchant à acheter les parts sociales excédentaires représentée par la participation de cet associé) se verra affecter la totalité des parts sociales excédentaires qu'il a cherché à acheter; et

(ii) tout associé ou associés qui ont cherché à acheter plus que leur droit proportionnel auront le nombre de parts sociales excédentaires appliqué revu à la baisse (si plus d'un) en proportion de leurs participations respectives de parts sociales.

8.8. Sous réserve des dispositions de l'Article 8.7, les Acheteurs seront tenus d'acheter les Parts Sociales à Vendre qui leur sont allouées en vertu des dispositions de cet Article au Prix de Transfert.

8.9. Au plus tard sept jours après l'expiration de la Période d'Acceptation, la Société doit donner un avis écrit au Cédant indiquant soit:

(i) le cas échéant, qu'aucun associé n'a cherché à acheter les Parts Sociales à Vendre ou, autrement;

(ii) le nombre de Parts Sociales à Vendre que les associés ont cherché à acheter, indiquant le nom et l'adresse de chaque Acheteur et le nombre de Parts Sociales à Vendre qui seront achetées par chacun d'eux.

8.10. Dans le cas où il est donné un avis au Cédant conformément à l'Article 8.9 (ii), le Cédant sera tenu, au paiement du Prix de Transfert, de transférer les parts sociales en question aux Acheteurs respectifs. La vente et l'achat seront enregistrés dans le registre des associés de la Société pendant les heures normales de travail du premier jour ouvrable après l'expiration de 14 jours à compter de la date de signification de l'avis prévu à l'Article 8.9(ii).

8.11. Sous réserve des Statuts et de la Loi, le Cédant peut transférer les Parts Sociales à Vendre à toute personne ou personnes dans les circonstances suivantes:

(i) si la Société échoue dans la Période d'Acceptation, à trouver un Acheteur ou des Acheteurs pour toutes Parts Sociales à Vendre, le Cédant peut céder tout ou une partie des Parts Sociales à Vendre;

(ii) si la Société, dans la Période d'Acceptation, trouve un Acheteur ou des Acheteurs pour quelques Parts Sociales à Vendre (mais pas pour toutes), le Cédant peut céder tout ou une partie des Parts Sociales à Vendre pour lesquelles aucun Acheteur n'a été trouvé;

soumis aux restrictions suivantes:

(i) les parts sociales ne pourront être vendues après expiration de trois mois après la date à laquelle l'avis est donné en vertu de l'Article 8.9;

(ii) les parts sociales doivent être vendues par une vente de bonne foi à un prix qui ne sera pas inférieur au Prix de Transfert, le conseil de gérance pouvant exiger la preuve que les parts sociales ont été transférées en vertu d'une vente de bonne foi pour une contrepartie prévue dans l'acte de transfert, sans aucune réduction, rabais ou indemnité que ce soit pour l'acheteur,

(iii) aucune part sociale ne peut être transférée ou cédée, conformément au présent Article 8.11, par toute personne qui est une Personne Exclue à moins que le conseil de gérance décide d'approuver un tel transfert ou une telle cession.

8.12. Afin de s'assurer que le transfert de parts sociales est dûment autorisé en vertu de ces Statuts et qu'aucune circonstance n'a surgi en raison de laquelle un Avis de Transfert aurait été requis, le conseil de gérance peut à tout moment requérir de tout associé ou ancien associé ou de toute personne nommée à titre de cessionnaire qu'il fournisse tout instrument de transfert déposé pour enregistrement à la Société ainsi que toute information que le conseil de gérance jugera raisonnablement adaptée concernant toute question qu'il estimera utile. Si cette information n'est pas fournie à la satisfaction raisonnable du conseil de gérance dans un délai raisonnable suivant sa demande, les gérants sont en droit d'exiger par avis écrit qu'un Avis de Transfert soit donné à l'égard des parts sociales concernées. Si l'information divulguée (de l'avis raisonnable du conseil de gérance) qu'un Avis de Transfert aurait dû être donné à l'égard de toutes parts sociales, le conseil de gérance peut demander par avis écrit qu'un Avis de Transfert soit donné à l'égard des parts sociales concernées.

8.13. La référence à l'article 8.12 à un associé ou ancien associé comprend les représentants personnels, syndic de faillite, receveur ou liquidateur de tout associé et de tout adjoind.

8.14. Afin d'éviter tout doute, les références dans le présent Article 8 de disposer des parts sociales ou de tout intérêt dans celles-ci comprendra la transmission de parts sociales (ou de tout intérêt dans celles-ci) en raison de la faillite d'un membre ou autrement par application de la Loi. Le conseil de gérance doit exiger qu'un Avis de Transfert soit donné à l'égard de toutes parts sociales, conformément à l'Article 8.12, s'il y a eu une transmission de ces parts sociales (ou de l'intérêt de celles-ci) qui n'était pas en conformité avec les dispositions des Articles 6 à 8 en ce qui concerne les transferts de parts sociales.

8.15. Dans tous les cas où le conseil de gérance peut demander qu'un Avis de Transfert soit donné en ce qui concerne toutes parts sociales, si un Avis de Transfert n'est pas dûment donné dans un délai de 14 jours suivant la demande, un Avis de Transfert, sauf et dans la mesure où un acte dûment exécuté de transfert de ces parts sociales en faveur d'une personne à qui elles peuvent être transférées conformément à l'Article 7.1 doit avoir été déposé avant l'expiration de ce délai, est réputé avoir été donné à l'expiration de cette période.

8.16. Les restrictions imposées par le présent Article peuvent être levées en relation avec tout projet de transfert de parts sociales, avec le consentement de tous les associés qui auraient autrement été en droit d'avoir de telles parts sociales qui leur sont offertes conformément à l'Article 8.7, sous réserve des dispositions applicables de la Loi.

8.17. Les parts sociales ne peuvent être transférées en raison de la mort d'un membre à un non-membre qu'avec l'accord de tous les associés survivants tel que mentionné à l'Article 7.

8.18. Dans tous les cas, le bénéficiaire du transfert incluant la réserve héréditaire et l'époux survivant, seront réputés avoir envoyé un Avis de Transfert au conseil de gérance de la Société dans les 30 jours suivant la mort de l'associé.

8.19. Les associés restant de la Société bénéficient d'un droit de pré-emption tel que décrit aux points 8.3 à 8.16 à l'exception du point 8.14. Les droits attachés aux Parts Sociales à Vendre seront suspendus jusqu'à l'expiration de la Période d'Acceptation.

Art. 9. Parts sociales.

9.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

9.2. Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

9.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

9.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 10. Nomination et Révocation des gérants.

10.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

10.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 11. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

11.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social et aux Statuts.

(ii) Le Conseil peut, par une résolution prise à l'unanimité, déléguer des pouvoirs spéciaux et limités à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

11.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg. Une réunion ne sera valablement tenue que si tous les gérants sont présents en personne à Luxembourg, participent de manière électronique ou participent à Luxembourg par le biais d'un mandataire agissant en vertu d'une procuration conformément à l'Article 11.2 (iv) ci-dessous.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil ou toute autre personne peut être nommée comme mandataire par le biais d'une procuration pour autant que le mandataire ainsi que ladite procuration soient unanimement approuvés par tous les gérants préalablement à cette nomination.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si tous ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil ne sont valablement adoptées qu'à l'unanimité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

11.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de trois (3) gérants, ou par la signature conjointe de deux (2) gérants si le Conseil de Gérance se compose de deux (2) gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués dans l'hypothèse où la preuve écrite de cette délégation est fournie.

Art. 12. Gérant unique.

12.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, le seul pouvoir du Gérant unique sera le pouvoir de coopter 2 gérants supplémentaires et de convoquer ou consulter par écrit sans délais inutiles les Associés en vue de ratifier (ou non) cette cooptation sous les conditions de l'article 14.

12.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique seulement dans la mesure où cela concerne la cooptation de gérants additionnels ou des matières y liées.

Art. 13. Responsabilité des gérants.

13.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)**Art. 14. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.****14.1. Pouvoirs et droits de vote**

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (Les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

14.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 15. Associé unique.

15.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

15.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

15.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**Art. 16. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

16.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

16.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

16.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

16.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 17. Réviseurs d'entreprises.

17.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

17.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être renommés.

Art. 18. Affectation des bénéfices.

18.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

18.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

18.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 19. Dissolution - Liquidation.

19.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

19.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

Art. 20. Dispositions générales.

20.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

20.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées et agréé préalablement par le Conseil.

20.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visio-conférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

20.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

VIII. Définitions

Acheteur: un acheteur de Parts Sociales à Vendre en conformité avec les Articles 7 ou 8;

Avis de Transfert: un avis écrit signifié ou réputé avoir été signifié par un membre de la Société en conformité avec l'Article 8.2

Cédant: un associé qui a donné un Avis de Transfert ou qui est réputé avoir donné un Avis de Transfert.

Failli: une personne ou une entité sujette à une pétition de faillite, concordat, sursis de paiement, gestion contrôlée ou à la nomination d'un administrateur provisoire et à toutes procédures similaire tant au Luxembourg qu'à l'étranger affectant les droits des créanciers en général;

Parts Sociales à Vendre: toutes les parts sociales comprises dans un Avis de Transfert;
«parts sociales»: parts sociales ordinaires dans le capital social de la Société indépendamment de leur classe;
Patient: une personne qui manque de capacité tel que défini dans les articles 490 et suivants du Code Civil luxembourgeois;
Période d'Acceptation: la période durant laquelle une offre faite conformément à l'Article 8.6 est ouverte pour acceptation;
Personne Exclue: tout associé à qui le conseil de gérance peut requérir de donner un Avis de Transfert conformément à l'Article 8.12 (et donc que ce membre doit être une Personne Exclue tout au long de ce temps pendant lequel le conseil de gérance peut requérir un Avis de Transfert, mais pas par la suite);
le Prix de Transfert: le prix par Part Sociale à Vendre convenu et déterminé en conformité avec les Articles 8.3 et 8.4;
«transfert» comprendra, sauf si le contexte l'indique autrement:
(i) une vente, transmission ou autre cession de tout intérêt légal équitable dans une part sociale; et
(ii) toute renonciation ou toute autre direction par un membre ayant droit à une attribution ou un transfert de parts sociales que ces parts sociales soient attribuées, émises ou transférées à une autre personne.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2014.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les douze mille cinq cents (12,500) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, Anglo Securities Luxembourg S.à r.l., représentée comme indiqué ci-dessus, et libérées entièrement moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à 1.250,- EUR.

Résolutions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associée unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une période indéterminée:
 - Monsieur Paul HARVEY, directeur de Société, né à Plymouth, le 20 décembre 1972, résidant à La Grange, Le Cabot Farm, La Rue a don, Grouville, Jersey JE3 9GD; et
 - Monsieur Cornelius BECHTEL, directeur de Société, né à Emmerich, le 11 mars 1968, résidant au 38 Rue Jean-Baptiste Esch, L-1473 Luxembourg.
2. Le siège social de la Société est établi au 54, boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentant, par nom, prénom, état et demeure, ledit mandataire a signé, avec le notaire, le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 septembre 2013. Relation GRE/2013/3819. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013134574/784.

(130164452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

OI-Incentive 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 178.706.

In the year two thousand and thirteen, on the eleventh day of September;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Mrs. Sonja BEMTGEN, licenciée en criminologie, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 31 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

acting as representative of the board of directors of the public limited company OI-Incentive 2 S.A., established and having its registered office in L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under the number 178706 (the "Company"), pursuant to a power given by a resolution of the board of directors taken in its meeting dated August 26, 2013;

a copy of the minutes of the said meeting, signed "ne varietur" by the appearing person and the officiating notary, shall remain attached to the present deed with which they shall be formalised.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to record his declarations as follows:

1. The Company has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on June 28, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2164 of 5 September 2013. The articles of association have been lastly amended pursuant to a deed of the undersigned notary on August 2, 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2. The corporate capital of the Company is set at four hundred ninety-three thousand six hundred and sixty Euros (EUR 493,660.-), represented by forty-four thousand four hundred fifty-three (44,453) Class A shares and four thousand nine hundred thirteen (4,913) Class B shares with a par value of ten Euros (EUR 10.-) each.

3. Pursuant to paragraph 5.2 of article 5 of the articles of association of the Company, the authorized capital is set at EUR 100,000,000.- (one hundred million Euros) divided into 10,000,000 (ten million) shares with a par value of EUR 10.- (ten Euro) each, comprising Ordinary Class A Shares (Class A Shares) and Ordinary Class B Shares (Class B Shares).

4. Pursuant to paragraph 5.4 of article 5 of the articles of association of the Company, the board of directors is authorised, during a period of five years ending on June 28, 2018, to increase from time to time the subscribed capital, within the limits of the authorised capital. This increase of capital may be subscribed and shares issued with or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash, by incorporation of claims in any other way to be determined by the board of directors. The board of directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

5. Through its resolution dated August 26, 2013, the board of directors of the Company has decided to increase the share capital by an amount of seven thousand six hundred eighty Euros (EUR 7,680.-) so as to raise the subscribed capital from its present amount of four hundred ninety-three thousand six hundred and sixty Euros (EUR 493,660.-), up to five hundred one thousand three hundred and forty Euros (EUR 501,340.-), by the creation of one hundred thirty-five (135) new Class A shares of a nominal value of ten Euros (EUR 10.-) each, issued with a total share premium of four thousand and fifty Euros (EUR 4,050) and of six hundred thirty-three (633) new Class B shares of a nominal value of ten Euros (EUR 10.-) each. (the "Newly Issued Shares").

6. The Newly Issued Shares in the Company have been subscribed and allocated to the subscriber detailed on the list here annexed.

The justifying application form, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed the deed to be filed with it with the registration authorities.

The Newly Issued Shares have been paid up by a contribution in cash. The proof of the payment of eleven thousand seven hundred and thirty Euros (EUR 11,730.-) has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

7. As a consequence of this increase of capital, paragraph 5.1 of article 5 of the articles of association of the Company is amended and now reads as follows:

" **5.1.** The corporate capital of the Company is set at five hundred one thousand three hundred and forty Euros (EUR 501,340.-), represented by forty-four thousand five hundred eighty-eight (44,588) Class A shares and five thousand five hundred forty-six (5,546) Class B shares with a par value of ten Euros (EUR 10.-) each."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand Euros (EUR 1,000.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing person, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said appearing person has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le onze septembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Madame Sonja BEMTGEN, licenciée en criminologie, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 31 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

agissant en qualité de mandataire du conseil d'administration de la société anonyme OI-Incentive 2 S.A., établie et ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 178706 (la "Société"), en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration prise en sa réunion datée du 26 août 2013;

une copie dudit procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle personne comparante, agissant ès-dites qualité, a requis le notaire soussigné d'acter ses déclarations comme suit:

1. La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 28 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2164 du 5 septembre 2013.

Les statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 2 août 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2. Le capital social est fixé à quatre cent quatre-vingt-treize mille six cent soixante Euros (EUR 493.660,-), représenté par quarante-quatre mille quatre cent cinquante-trois (44.453) actions de Classe A et quatre mille neuf cent treize (4.913) actions de Classe B avec une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

3. Conformément au paragraphe 5.2 de l'article 5 des statuts de la Société, le capital autorisé est fixé à EUR 100.000.000,- (cent millions d'Euros) qui sera divisé en 10.000.000 (dix millions) d'actions de EUR 10,- (dix Euros) chacune, réparti en Actions Ordinaires de Classe A (les Actions de Classe A) et en Actions Ordinaires de Classe B (les Actions de Classe B).

4. Conformément au paragraphe 5.4 de l'article 5 des statuts de la Société, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans se terminant le 28 juin 2018, autorisé à augmenter en temps utile qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

5. Par sa résolution du 26 août 2013, le conseil d'administration de la Société a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de sept mille six cent quatre-vingt Euros (EUR 7.680,-) en vue de porter le capital souscrit de son montant actuel de quatre cent quatre-vingt-treize mille six cent soixante Euros (EUR 493.660,-) à cinq cent un mille trois cent quarante Euros (EUR 501.340,-), par la création de cent trente-cinq (135) actions de Classe A nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, émises avec une prime d'émission totale de quatre mille cinquante Euros (EUR 4.050,-) et de six cent trente-trois (633) actions de Classe B nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune (les "Actions Nouvellement Emises").

6. Les Actions Nouvellement Emises de la Société ont été souscrites et affectées au souscripteur apparaissant sur la liste en annexe.

Le formulaire justificatif de souscription, après avoir été signé "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Actions Nouvellement Emises ont été libérées par un apport en numéraire. La preuve du paiement de onze mille sept cent trente euros (EUR 11.730,-) a été donnée au notaire soussigné qui le constate expressément.

7. En conséquence d'une telle augmentation du capital, le paragraphe 5.1 de l'article 5 des statuts de la Société est modifié afin d'avoir désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social est fixé à cinq cent un mille trois cent quarante Euros (EUR 501.340,-), représenté par quarante-quatre mille cinq cent quatre-vingt-huit (44.588) actions de Classe A et cinq mille cinq cent quarante-six (5.546) actions de Classe B avec une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune."

132622

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même personne comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite personne comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. BEMTGEN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 septembre 2013. LAC/2013/41828. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Référence de publication: 2013134347/136.

(130163502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

SK Spice Group, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 179.897.

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth day of September.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.

There appeared:

Archroma Holdings GmbH, a Gesellschaft mit beschränkter Haftung, incorporated and existing under the laws of Switzerland, having its registered office at c/o Clariant Produkte (Schweiz) AG, Neuhoferstrasse 11, 4153 Reinach, registered with the Commercial Register of the Canton of Basel-Landschaft, Switzerland under number CH-280.4.017.121-5;

Here represented by Mr. Mickaël Emeraux, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of SK Spice Group, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with Luxembourg Trade and Companies register under number B 179.897 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 29 August 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of incorporation of the Company have not been amended ever since.

The Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to suppress the nominal value of the Company's shares.

As a consequence, the share capital of the Company amounting to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares without par value.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to convert with immediate effect the share capital of the Company from its current currency expressed in the Euro (EUR) currency into the US dollars (USD) currency, on the basis of the exchange rate displayed on the official website of the European Central Bank (www.ecb.int) on 12 September 2013 at 01.00 p.m. CET, according to which one euro (EUR 1) is the equivalent of one US dollar and thirty-two sixty-eight cents (USD 1.3268). The amount of the share capital of the Company will consequently be fixed at sixteen thousand five hundred eighty-five US dollars (USD 16,585), divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares without par value.

Third resolution

The Sole Shareholder further resolves to increase the share capital of the Company by an amount of three thousand four hundred fifteen US dollars (USD 3,415) from its current amount of sixteen thousand five hundred eighty-five US dollars (USD 16,585) up to an amount of twenty thousand US dollars (USD 20,000) through the issuance of seven thousand five hundred (7,500) shares without par value (the "New Shares").

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder declares to subscribe for the newly issued New Shares for a subscription price of three thousand four hundred fifteen US dollars (USD 3,415) (the "Subscription Price") and to fully pay them up by a contribution in cash. The Subscription Price will be allocated to the share capital of the Company.

The amount of three thousand four hundred fifteen US dollars (USD 3,415) is at the free disposal of the Company.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to set a nominal value of one US dollar (USD 1) per share for the Company's shares.

As a consequence, the share capital of the Company is set at twenty thousand US dollars (USD 20,000) represented by twenty thousand (20,000) shares, with a par value of one US dollar (USD 1) each.

Fifth resolution

The Sole Shareholder consequently resolves to amend the first paragraph of the article 6 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at twenty thousand US dollars (USD 20,000) represented by twenty thousand (20,000) shares, with a par value of one US dollar (USD 1) each."

Sixth resolution

The Sole Shareholder further resolves that the current financial year of the Company which began on 29 August 2013 shall end on 30 September 2013.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand five hundred euro (EUR 1.500,-).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, said mandatory signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille treize, le dix-huitième jour de septembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Archroma Holdings GmbH, une Gesellschaft mit beschränkter Haftung constituée et existant selon les lois de Suisse, ayant son siège social au c/o Clariant Produkte (Schweiz) AG, Neuhofstrasse 11, 4153 Reinach, immatriculée au Registre du Commerce du Canton de Basel-Landschaft, Suisse sous le numéro CH-280.4.017.121-5;

Représentée ici par Mr. Mickaël Emeraux, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de SK Spice Group, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.897 (la «Société»), constituée suivant un acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 août 2013, non encore publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales de la Société.

En conséquence, le capital social de la Société s'élevant à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales n'ayant pas de valeur nominale.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de convertir, avec effet immédiat, le capital social de la Société de sa devise actuelle exprimée en Euro (EUR) en dollars US (USD), sur base du taux de conversion figurant sur le site internet officiel de la Banque Centrale Européenne (www.ecb.int), le 12 septembre 2013 à 13h00 CET, selon lequel un euro (EUR 1) correspond à un dollar US et trente-deux soixante-huit centimes (USD 1,3268). Le montant du capital social de la Société sera par conséquent fixé à seize mille cinq cent quatre-vingt-cinq dollars US (USD 16.585), divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales n'ayant pas de valeur nominale.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois mille quatre cent quinze dollars US (USD 3.415) pour le faire passer de son montant actuel de seize mille cinq cent quatre-vingt-cinq dollars US (USD 16.585) à un montant de vingt mille dollars US (USD 20.000) par l'émission de sept mille cinq cents (7.500) parts sociales n'ayant pas de valeur nominale (les «Nouvelles Parts Sociales»).

Souscription - Paiement

L'Associé Unique déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales pour un prix de souscription total de trois mille quatre cent quinze dollars US (USD 3.415) (le «Prix de Souscription») et les payer entièrement par un apport en numéraire. Le Prix de Souscription sera alloué au capital social de la Société.

Le montant de trois mille quatre cent quinze dollars US (USD 3.415) est à la libre disposition de la Société.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de fixer une valeur nominale, d'un dollar US (USD 1) par part sociale, aux parts sociales de la Société.

En conséquence, le capital social de la Société est fixé à la somme de vingt mille dollars US (USD 20.000) représentés par vingt mille (20.000) parts sociales, d'une valeur d'un dollar US (USD 1) chacune.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de vingt mille dollars US (USD 20.000) représentés par vingt mille (20.000) parts sociales, d'une valeur d'un dollar US (USD 1) chacune.»

Sixième résolution

L'Associé Unique décide que l'année sociale en cours de la Société qui a commencé le 29 août 2013 se terminera le 30 septembre 2013.

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête les présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Emeraux, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 septembre 2013. Relation: EAC/2013/12122.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013134468/137.

(130163159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.